

L'éditorial

PPP Paris Diderot VII : La poutre attire l'œil de la Justice.

Le "Canard Enchaîné" revient encore une fois, dans son édition du mercredi 20 juin 2012, sur l'affaire opposant un architecte parisien au groupement du PPP devant assurer la construction et la maintenance de quatre bâtiments universitaires pour le compte de l'Université Paris Diderot VII. La particularité de ces immeubles universitaires étant que trois d'entre eux reposent sur dalle au dessus des voies ferrées du faisceau de la gare d'Austerlitz, dans le cadre de l'opération urbaine Paris-Rive Gauche, (XIIIe).

La complexité inhérente à cette réalisation a favorisé l'établissement d'un Partenariat Public-Privé, au nom justement de cette même complexité technique. (Les architectes de ces trois immeubles, conçus indépendamment, sont les agences parisiennes : Lacoudre, In-On (Label-Blandin,) et Barthelemy-grino)

Mais que vient faire une université sur dalle ?

Imposé politiquement sous Chirac, l'Université Paris Diderot manquait alors de place et devait libérer ses locaux dans le vaste cadre de l'opération de désamiantage du campus de Jussieu. Cela tombait bien parce que la gigantesque opération de Paris-Rive Gauche, peinait à trouver un moteur et des usagers pour ses millions de m² à construire, L'université irait donc emménager à Paris Rive Gauche autour des ex "Grands Moulins".

Malheureusement entre temps les arbitrages, tout aussi politiques, avaient décidé que la partie sur dalle (au dessus du faisceau SNCF de la gare d'Austerlitz) serait conçue pour recevoir des logements et des bureaux. Un autre arbitrage celui ci parlementaire, avait bien antérieurement imposé au titre de la sécurité, dans le code de la construction, connu de tous, des normes de résistance des planchers, qui sont différentes en fonction de la destination des locaux à construire.

Patatras ! le résultat de cette efficience urbanistico-organisationnelle franco-française débouche sur la nécessité d'édifier des locaux devant supporter une charge d'exploitation de 400Kg/m² sur une dalle (via une poutre conçue, elle, pour recevoir des immeubles à 250Kg/m². Tout cela pour une maîtrise d'ouvrage publique toujours désargentée ; l'Université française.)

Ce que personne ne sait faire d'un coup de baguette magique, même dans les meilleurs cabarets du monde, seule l'entreprise Vinci (par ailleurs en charge de la canopée des Halles, et ayant à son actif certaines aéroports de Roissy CDG, comme le 2E,) assure avoir réussi à résoudre le problème, en affirmant que la poutre a été renforcée. Mais personne ne semble savoir comment, ni quant à eu lieu cette divine opération.

L'architecte du dessus, Philippe Blandin, et les cheminots du dessous (la SNCF et RFF,) sans oublier les bureaux du dedans (bureaux d'études et de contrôle,) toussent.

Aujourd'hui l'édifice est presque achevé, les étudiants ont tout l'été pour se mettre au régime, avant la rentrée universitaire 2012.

Blandin rimant avec sanguin, et surtout étant le premier concerné par la bonne conception de son ouvrage initial, se devait d'agir dans la défense de ses intérêts. Après une longue bataille il vient d'obtenir, le 7 mai 2012, suite au dépôt d'une plainte, la nomination d'un juge au pôle financier

Dans les faits

Les normes techniques de construction incluent des coefficients de sécurité importants en France. Ajoutez à cela qu'il ne semble pas y avoir de prévu de lourds laboratoire de recherche dans ces bâtiments et vous devinerez que l'Université s'est fait enfler, avec quelques complicités internes ? des édifices à 250Kg/m² de charges d'exploitation, dont elle aurait alors simplement pu être, seule, le maître d'ouvrage complet sans passer par un PPP et ainsi s'aliéner de longues années, dans le cadre d'un contrat assez complexe de maintenance, avec le groupement, actuellement mené par VINCI, mais qui devrait se retirer au bout de quelques années, laissant alors, seule, l'université avec des groupes bancaires en face d'elle. Une partie du budget annuel "enseignement supérieur" sera ainsi dédié à payer au prix fort la "complexité" des choix de Paris Diderot et de quelques autres, pendant toute la durée du contrat liant les parties.... au détriment de la qualité de l'enseignement ainsi désavantagée pécuniairement ?

Mais que que passerait t'il dans la cas d'un sinistre, de type incendie, mouvement de sol, inondation centenaire, affaiblissant la structure ? Les ouvrages pourraient ils être récupérés ? Et alors le PPP continuerait-il à courir ?

Mais surtout le panachage des surfaces, interdisant un changement d'affectation, l'exiguïté de la multitude des locaux (la plupart, heureusement, posés sur la terre ferme,) interrogent sur la capacité au XXI^e siècle à concevoir efficacement une université en France. Un très mauvais exemple à l'heure où l'intelligence est ce qui s'exporte le mieux.

J.A

Article cité :

(Les planchers branlants de la fac Paris VII sous l'oeil du parquet. Le Canard Enchaîné, 20 juin 2012.)